

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 5 février 2010

Service instructeur

Service des Actions Educatives et de la
Jeunesse

N° CP-2010-2-8-3

Service consulté

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT
REPLACANT DU CONSEIL GENERAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
LYCEE DE ROUFFACH-WINTZENHEIM**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet de désigner un représentant du Conseil Général au sein du conseil d'administration du nouvel établissement scolaire issu de la fusion des lycées agricoles de ROUFFACH et de WINTZENHEIM.*

L'article R811-12 du code rural prévoit que le conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles comporte un représentant du Conseil Général.

A ce titre, par une délibération du 3 avril 2008, Monsieur Guy DAESSLE (membre titulaire) et Monsieur Pierre GSELL (membre suppléant) ont été désignés pour siéger au conseil d'administration du lycée agricole de WINTZENHEIM. Monsieur Jean-Paul DIRINGER (membre titulaire) et Monsieur Michel HABIG (membre suppléant) ont été désignés pour siéger au conseil d'administration du lycée agricole de ROUFFACH.

La fusion de ces deux établissements, effective au 1^{er} janvier 2010, nécessite la désignation d'un titulaire et d'un suppléant au sein du conseil d'administration de la nouvelle structure, dont le siège est à ROUFFACH.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER